

POLITIQUE O8

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DU CANTON DE RUSSELL TOWNSHIP OF RUSSELL PUBLIC LIBRARY



Type de politique:	Politique opérationnelle
Titre de la politique:	Politique sur les services Internet
Numéro de la politique:	O8
Approval date:	Le 21 octobre 2009
Dates de modifications et révisions:	Mars 2014, novembre 2017 & octobre 2022 Février 2025
Date de la prochaine révision:	2030

RAISON D'ÊTRE

Les services d'accès public à l'Internet sont compatibles avec l'Énoncé de mission de la Bibliothèque, s'appuient sur les principes de liberté intellectuelle et de protection de la vie privée et mettent à la disposition de la clientèle une source importante d'information complémentaire aux collections de la Bibliothèque. Internet est un réseau qui fonctionne dans un environnement global peu réglementé et offre donc un accès à un large éventail de ressources sur lesquelles la Bibliothèque n'exerce aucun contrôle. Cette politique définit les lignes directrices et les conditions d'utilisation des services Internet de la Bibliothèque.

RÈGLEMENT ET LIGNES DIRECTRICES

1. FIABILITÉ ET À-PROPOS DE L'INFORMATION DISPONIBLE SUR L'INTERNET

- La Bibliothèque n'exerce aucun contrôle sur l'information disponible sur l'Internet. L'exactitude, la fiabilité et la disponibilité de l'information relèvent de la responsabilité exclusive de l'auteur/producteur ou éditeur.
- Le Conseil et la Bibliothèque ne sont pas responsables de la qualité, la légalité, l'à-propos et la disponibilité des informations obtenues lors de l'utilisation des services d'accès public à l'Internet de la Bibliothèque.
- Des ressources sont disponibles sur le site WEB de la Bibliothèque pour informer les utilisateurs de la fiabilité et de l'à-propos des informations disponibles sur le réseau Internet (ex. : documentation du Habilo Médias, le Centre Canadien de littérature aux médias numériques, etc.).

2. SITE WEB DE LA BIBLIOTHÈQUE

- a. La Bibliothèque maintient un site WEB qui offre:
 - de l'information sur les collections, services, programmes, activités et opérations de la Bibliothèque;
 - un accès au catalogue et aux dossiers des usagers (réservations, renouvellements, opérations comptables et historique d'emprunt);
 - un accès aux ressources électroniques de la Bibliothèque (livres numériques et audionumériques, magazines numériques et banques de données en ligne);
 - une sélection d'outils de recherche disponibles sur l'Internet;
 - des formulaires en ligne pour suggérer une nouvelle acquisition, demander de l'information ou poser une question, faire un commentaire ou une suggestion et s'inscrire aux activités et programmes de la Bibliothèque;
 - des liens vers les calendriers des activités de la Bibliothèque;
 - les occasions d'emploi et de bénévolat.
- b. Des liens externes sont suggérés uniquement pour fournir des informations et faciliter la navigation. Cela ne signifie aucunement que la Bibliothèque approuve ou appuie le contenu qu'on y retrouve. La Bibliothèque s'efforce dans la mesure du possible de choisir des sites fiables mais ne peut garantir l'exactitude et la qualité des informations disponibles sur les sites cités. La Bibliothèque vérifie également régulièrement les liens proposés mais leur accessibilité et leur disponibilité demeurent hors de son contrôle.
- c. Le Conseil est responsable uniquement pour le contenu des pages WEB de la Bibliothèque.
- d. Accessibilité:
 - La Bibliothèque installe et maintient sur son site web une application qui lit le

- contenu du site web sur demande des utilisateurs (ex.: Text Help);
- Tout nouveau contenu du site web de la Bibliothèque se conforme aux normes d'accessibilité du contenu web du World Wide Web Consortium (WCAG) 2.0 Level A;
- Tout le contenu du site web de la Bibliothèque se conformera aux normes d'accessibilité du contenu web du World Wide Web Consortium (WCAG) 2.0 Level AA à partir du 1er janvier 2021.

3. ACCÈS PUBLIC À L'INTERNET

- Le Conseil appuie la déclaration de la Canadian Library Association sur la liberté intellectuelle et la déclaration des droits intellectuels de la personne de l'Association des bibliothèques de l'Ontario et s'assure que les conditions d'accès et d'utilisation de son réseau public d'accès à l'Internet sont compatibles avec ces déclarations.
- Aucun frais ne sera facturé pour l'utilisation de service public d'accès à Internet (sans fil et avec fil) sur les équipements de la Bibliothèque.
- L'accès sans fil à l'Internet pour les clients qui utilisent leur propre équipement est gratuit. Le réseau sans fil de la Bibliothèque n'est pas sécurisé; la Bibliothèque ne peut garantir la sécurité du trafic sur son réseau Internet sans fil. La Bibliothèque n'assume aucune responsabilité pour la configuration, la sécurité ou les fichiers des équipements personnels du client suite à l'utilisation de son réseau public sans fil. Les utilisateurs doivent être conscients que des informations reçues sur leur équipement personnel ou expédiées de cet équipement peuvent être captées par tout autre utilisateur du réseau possédant les équipements et les logiciels nécessaires.
- L'accès du public aux équipements informatiques de la Bibliothèque se fait sur la base du premier arrivé premier servi. La Bibliothèque se réserve le droit d'imposer des limites de temps ou de demander aux utilisateurs de limiter leur temps.
- La Bibliothèque ne fournit aucun compte de courriel. Les clients doivent utiliser leur propre service de courriel.
- Afin de protéger l'intégrité de ses systèmes et offrir à la clientèle un accès public à l'Internet le plus sécuritaire possible, les ordinateurs de la Bibliothèque sont équipés de logiciels tels Deep Freeze et les tablettes sont configurées avec des restrictions d'accès. La Bibliothèque n'assume aucune responsabilité pour tout dommage encouru lorsqu'un client se sert de son propre équipement informatique dans la Bibliothèque ou utilise le réseau sans fil de la Bibliothèque.
- La Bibliothèque n'est pas responsable pour toute dépense encourue ou pour toute autre répercussion possible dans les cas où un tiers utilise des informations personnelles/bancaires/ou de carte de crédit qui ont été entrées via le réseau Internet de la Bibliothèque.

4. PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET CONFIDENTIALITÉ

- La Bibliothèque ne peut garantir la protection de la vie privée sur les postes d'accès public à l'Internet. Le personnel prend toutefois toutes les mesures raisonnables pour s'assurer de respecter la vie privée et la confidentialité de la clientèle qui utilise l'Internet à la Bibliothèque.
- Les clients doivent respecter la vie privée des autres utilisateurs. Les postes d'accès public à l'Internet sont situés dans des espaces publics et tout contenu visualisé par un utilisateur peut potentiellement être vu par d'autres clients. Tout utilisateur doit tenir compte de cet environnement lorsqu'il utilise les services Internet de la Bibliothèque.
- Comme l'Internet n'est pas complètement sécuritaire et pourrait potentiellement

permettre à un tiers d'accéder à des informations sur les activités d'un utilisateur, le Conseil n'est aucunement responsable de la confidentialité des transactions en ligne effectuées à la Bibliothèque.

5. SERVICES INTERNET POUR LES ENFANTS

- Le terme "enfants", tel qu'il est utilisé par la Bibliothèque, s'applique aux jeunes de 16 ans et moins.
- Les enfants peuvent accéder à toutes les informations disponibles à la Bibliothèque et ont le droit d'utiliser l'ensemble des installations et équipements de la Bibliothèque. Par ailleurs, les enfants de moins de dix ans doivent être accompagnés d'un adulte responsable pour utiliser les ordinateurs de la Bibliothèque.
- La Bibliothèque n'installe aucun logiciel de filtrage sur les ordinateurs d'accès public à l'Internet.
- Le Conseil appuie la déclaration de la Canadian Library Association sur la liberté intellectuelle et la déclaration des droits intellectuels de la personne de l'Association des bibliothèques publiques de l'Ontario et s'assure que l'accès des enfants aux services Internet de la Bibliothèque respecte ces déclarations.
- Le Conseil n'a pas la responsabilité de faire respecter les restrictions qu'un parent ou tuteur impose à un enfant sur son utilisation de l'Internet.
- Le personnel de la Bibliothèque:
 - a. reconnaît et accepte les droits et les responsabilités des parents et tuteurs de réglementer et superviser l'accès de leurs enfants aux services et ressources de la Bibliothèque;
 - b. appuie les parents et tuteurs en fournissant des lignes directrices pour minimiser les risques de la navigation Internet pour les enfants.
- Les parents et tuteurs:
 - a. assument la responsabilité de décider quelles ressources et quel type d'accès Internet sont appropriés pour leurs enfants;
 - b. contrôlent et supervisent l'accès Internet de leurs enfants.

6. CONDITIONS D'UTILISATION

Afin d'assurer un accès équitable au réseau public de la Bibliothèque et une utilisation efficiente des ressources, le Conseil définit les conditions d'utilisation du service d'accès à l'Internet de la Bibliothèque et se réserve le droit de les modifier quand il le juge à propos.

L'utilisateur doit respecter le règlement suivant:

- a. L'utilisateur des équipements et services Internet de la Bibliothèque doit se soumettre en tout temps aux directives du personnel.
- b. Il est strictement interdit de boire ou de manger près des stations de travail.
- c. L'utilisateur doit respecter les lois du Canada (législation et réglementation fédérales, provinciales et municipales). Il est interdit d'utiliser le réseau public de la Bibliothèque pour accéder à des sites non autorisés ou pour des activités illégales, criminelles ou donnant ouverture à des poursuites. Ces activités comprennent, mais ne sont pas limitées à, le harcèlement, la diffamation, la sollicitation ou le commerce illégal, le piratage informatique et la pornographie juvénile. L'utilisateur doit être conscient qu'ignorer la loi ne constitue pas une excuse. Les autorités policières seront informées de toute utilisation illégale.
- d. L'utilisateur doit respecter les droits d'auteur et la propriété intellectuelle. Le Conseil et la Bibliothèque se font un ardent défenseur du respect des droits d'auteur et le personnel informe les utilisateurs quant à leurs responsabilités légales à ce niveau.

- e. L'utilisateur doit traiter les équipements de la Bibliothèque avec soin et avec respect : une utilisation abusive du matériel n'est pas acceptable. L'utilisateur peut être tenu de rembourser tout dommage causé par une mauvaise utilisation.
- f. L'utilisateur ne doit pas créer ou sauver des fichiers personnels sur les équipements de la Bibliothèque. Tous les fichiers sauvés sont automatiquement effacés lors du redémarrage de l'ordinateur. L'utilisateur doit sauver ses fichiers sur son propre équipement de sauvegarde. La Bibliothèque n'est aucunement responsable en cas de perte des données de l'utilisateur.
- g. L'utilisateur doit accepter de respecter le règlement pour utiliser les postes de travail et le réseau public Internet de la Bibliothèque. En utilisant ces services, l'utilisateur confirme qu'il est en accord avec la politique. Tout utilisateur qui ne respecte pas la Politique de services Internet de la Bibliothèque peut perdre ses privilèges Internet ou ses privilèges d'abonné. Certaines violations peuvent entraîner l'expulsion de l'utilisateur de la bibliothèque. Dans les cas où c'est un membre du personnel ou un bénévole de la Bibliothèque qui ne respecte pas les conditions d'utilisation, des mesures disciplinaires peuvent être prises.

7. ASSISTANCE DU PERSONNEL

Dans la mesure où le temps et leurs connaissances le permettent, le personnel peut aider les utilisateurs à :

- a. utiliser les postes d'accès public;
- b. utiliser les logiciels installés sur les ordinateurs publics;
- c. trouver de l'information sur l'Internet;
- d. accéder aux ressources numériques de la Bibliothèque.

8. RESPECT DE LA POLITIQUE

- La direction générale s'assure que le personnel connaît et comprend cette politique.
- Le personnel fait tous les efforts possibles pour mettre en œuvre la politique dans un esprit positif d'équité et de dignité.
- Le Conseil appuie les démarches du personnel pour faire respecter la politique et le règlement.

RÉFÉRENCES

Déclaration sur la liberté intellectuelle de la *Fédération canadienne des associations de bibliothèques* (version révisée de 2019).

Déclaration sur les droits intellectuels de la personne de l'*Association des bibliothèques de l'Ontario* (version révisée de 2020)